



VILLE DE
CHOISY-LE-ROI

Place Gabriel péri
94600 Choisy-le-Roi
www.choisyleroi.fr
☎ 01.48.92.44.44

Mis en ligne le
01 JUIL. 2024

N° 24 1228

Service Communal
d'Hygiène et de Santé
AG/MG

**ARRÊTÉ D'ABROGATION DE L'ARRÊTÉ N° 241129 DU 25 JUIN
2024 PORTANT FERMETURE ADMINISTRATIVE DU RESTAURANT
« LE DAJAJ » EXPLOITÉ A CHOISY-LE-ROI (94600) 40 AVENUE
VICTOR HUGO**

Le Maire de Choisy-le-Roi,

- Vu le Règlement (CE) n° 178/2002 du Parlement européen et du Conseil du 28 janvier 2002 modifié établissant les principes généraux et les prescriptions générales de la législation alimentaire, instituant l'Autorité européenne de sécurité des aliments et fixant des procédures relatives à la sécurité des denrées alimentaires,
- Vu le Règlement (CE) n° 852/2004 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 rectifié relatif à l'hygiène des denrées alimentaires,
- Vu le règlement (CE) n° 853/2004 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 fixant des règles spécifiques d'hygiène applicables aux denrées alimentaires d'origine animale,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L2212-2,
- Vu l'article L521-5 du code de la consommation,
- Vu l'article L1422-1 du Code de la santé publique indiquant les compétences des Services communaux d'hygiène et de santé habilités par l'État à exercer ses attributions en matière de contrôle administratif et technique des règles d'hygiène,
- Vu l'arrêté du 21 décembre 2009 relatif aux règles sanitaires applicables aux activités de commerce de détail, d'entreposage et de transport de produits d'origine animale et denrées alimentaires en contenant,
- Vu l'arrêté du 8 octobre 2013 relatif aux règles sanitaires applicables aux activités de commerce de détail, d'entreposage et de transport de produits et denrées alimentaires autres que les produits d'origine animale et les denrées alimentaires en contenant,
- Vu la délibération du conseil municipal du 4 juillet 2020 portant élection de Monsieur Tonino PANETTA comme Maire,
- Vu l'arrêté n° 241129 du 25 juin 2024 portant fermeture administrative de l'établissement de restauration dénommé «LE DAJAJ» sis 40 avenue Victor Hugo à Choisy-le-Roi (94600), exploité par la SAS A.A. RESTAURATION, SIRET 92042815800017 RCS Créteil, gérée par Monsieur Aymen SATOURI,
- Considérant l'inspection du 01 juillet 2024 et le rapport de l'inspection du 01 juillet 2024, annexé au présent arrêté, de Madame GUYON, inspectrice de salubrité assermentée et habilitée et Madame MEGHNI, inspectrice de salubrité au Service communal d'hygiène et de santé de de la Mairie de Choisy-le-Roi,
- Considérant que l'établissement a supprimé les principaux risques de contamination ou de développement de micro-organismes pathogènes dans les produits et les risques d'intoxications alimentaires qui en résultent.

ARRETE

Article 1 : L'arrêté n° 241129 du 25 juin 2024 portant fermeture administrative de l'établissement de restauration dénommé «LE DAJAJ» sis 40 avenue Victor Hugo à Choisy-le-Roi (94600) est abrogé.

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services de la ville de Choisy-le-Roi, Monsieur le Directeur Départemental de la Protection des Populations du Val-de-Marne, Monsieur le Commissaire Divisionnaire de police de Choisy-le-Roi, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à :

- Madame la Préfète du Val de Marne,
- Monsieur le Commissaire de Choisy-le-Roi,
- Monsieur le Directeur Départemental de la Protection des Populations,
- Madame la Directrice de la police municipale.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Le tribunal administratif de Melun peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait en Mairie à Choisy-le-Roi, le 01 juillet 2024

Le Maire,

A large, loopy handwritten signature in black ink is written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'Mairie de Choisy-le-Roi' and '75008' around a central emblem. The signature is written in a cursive style, starting with a large 'M' and ending with a flourish.